

District du Grand Besançon - Adhésion de la commune d'Audeux - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 27 septembre 1996, le District du Grand Besançon a accepté l'adhésion de la commune d'AUDEUX.

En application des statuts du District, la Ville de Besançon est appelée à désigner un délégué supplémentaire lors de l'adhésion d'une nouvelle commune.

En conséquence, je vous propose :

- de désigner M. Jean-Raymond SANCHEZ précédemment délégué suppléant, en tant que délégué titulaire,

- de désigner M. Emmanuel DUMONT en tant que délégué suppléant, en remplacement de M. Jean-Raymond SANCHEZ.

M. LE MAIRE : Nous devons adopter l'adhésion de la commune d'Audeux et il faut en l'occurrence proposer un délégué titulaire supplémentaire pour la ville. Je vous propose de désigner Jean-Raymond SANCHEZ, qui jusqu'à présent était délégué suppléant et Emmanuel DUMONT pour le remplacer à cette suppléance.

M. BONNET : Je vais jouer mon rôle d'élu pinailleur mais j'ai noté une contradiction entre la question précédente et celle-ci où le suppléant évoqué n'est pas suppléant du même titulaire.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Le rapport suivant modifie en fin de compte le premier.

M. BONNET : J'étais en avance.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Tout à fait.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 12 novembre 1996.